

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT - BEUNEUX - MM. BARIAC - IGAU - MACIAS – MASSON - PRATDESSUS - TRAMONT.

Excusés : Mmes CAVALLERO (procuration à Mme BEUNEUX), QUESSETTE (procuration à M. TRAMONT).

Ordre du jour:

- **proposition branchement du rejet de l'eau potable de la commune vers Beaucens,**
- **renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour les agents territoriaux,**
- **tarifs eau et assainissement 2018,**
- **PAC 2017,**
- **questions diverses.**

* * *

Proposition branchement du rejet d'eau de la commune vers Beaucens.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Beaucens rencontre des soucis concernant ses réserves d'eau potable.

Dernièrement, la commune d'Artalens Souin a mis à disposition de la commune de Beaucens sont trop plein d'eau potable mais ceci ne suffit plus, puisque la source continue de se tarir.

Une réunion s'est tenue le 3 février en la mairie de Beaucens pour trouver une solution rapidement.

Monsieur le Maire expose la solution suivante au conseil municipal : brancher le rejet d'eau potable de la commune vers Beaucens.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de brancher le rejet d'eau de Villelongue pour mettre à disposition de la commune de Beaucens environ 2 litres par seconde.

Renouvellement du contrat s'assurance statutaire pour les agents territoriaux.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Villelongue a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit d'un contrat en capitalisation (concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et les risques liés aux agents affiliés à l'IRCANTEC).

Le contrat dont il s'agit, négocié pour la période 2014-2017, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir en ce sens.

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le conseil municipal demande, à l'unanimité des membres présents, au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et IRCANTEC.

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le par le Centre de Gestion et sera alors appelée à prononcer son adhésion au contrat groupe qui sera signé par le Centre.

Tarifs eau et assainissement 2018.

Le conseil municipal, 7 votes pour et une abstention (M.IGAU), fixe les tarifs des redevances eau et assainissement pour l'année 2018 :

Redevance eau

Partie fixe par compteur pour l'année 2018 :	34.50 €
Le m ³ consommé de mai 2017 à mai 2018 :	0.40 €

Redevance assainissement

Partie fixe par compteur pour l'année 2018 :	36.50 €
Le m ³ consommé de mai 2017 à mai 2018 :	0.46 €

PAC 2017, participation assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, maintient le montant de cette participation, pour l'année 2017 à

- Po : pour les immeubles construits antérieurement à l'installation du réseau
 $899.19 \text{ €} \times 1.00295 = 901.78 \text{ €}$
- P1 : Po x 2 : pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau
 $1\,798.26 \text{ €} \times 1.00295 = 1\,803.56 \text{ €}$

Questions diverses.

Monsieur le Maire signale qu'une lampe est défaillante rue de la Hourcadette. La déclaration de panne sera donc faite dans les jours qui viennent.

Monsieur le Maire revient sur la réunion d'information sur le frelon asiatique.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une réunion s'est tenue à la préfecture dernièrement concernant les chutes de rochers dans les gorges de Luz. Madame la Préfète a exprimé le souhait de réaliser des études et travaux rapidement pour sécuriser cette route.

